



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Outils pédagogiques

Le CIRÉ, en marge du volumineux cahier pédagogique « Donnons un visage aux sans papiers », vous présente plusieurs outils pédagogiques qui permettent d'aborder de manière vivante la question de la régularisation des sans-papiers

Certains de ces outils sont des créations propres, d'autres des adaptations. Nous faisons également référence à d'autres outils existants.

Nous vous invitons à choisir parmi tous ces outils ceux qui correspondent le mieux au groupe auquel s'adresse votre animation sur la régularisation. C'est vous, animateurs expérimentés ou non, qui êtes les mieux placés pour savoir ce qui fonctionnera ou ne fonctionnera pas. N'hésitez pas non plus à nous faire part de vos remarques sur les outils qui vous sont proposés afin que nous puissions les améliorer.

1. Adaptation du jeu des chaises à l'accueil des réfugiés
2. À vous de décider qui sera régularisé !
3. Jeu de rôle
4. Textes choisis
5. Extraits de décision de l'Office des Étrangers
6. Cette page est amenée à évoluer : des outils seront rajoutés au fur et à mesure de leur production.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



1. Adaptation du jeu des chaises à l'accueil des réfugiés

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais on doit fidèlement en prendre sa part ». Il s'agit de l'adaptation d'un jeu utilisé pour illustrer les inégalités économiques et démographiques. Il est adapté pour des groupes de minimum 12 personnes. Le jeu consiste à représenter la richesse des différentes régions du monde grâce à des chaises. Les participants symbolisent le nombre d'étrangers qui sont accueillis par ces différentes parties du monde. Ce jeu permet de constater que la grande majorité des réfugiés sont accueillis dans des pays pauvres.

2. À vous de décider qui sera régularisé !

Ce jeu est une mise en situation amenant le participant à décider sur base d'éléments basiques, comme s'il était le fonctionnaire en charge de l'Office des Étrangers, si une personne peut être régularisée ou non. L'objectif de cette mise en situation est d'illustrer la difficulté de prendre pareille décision sur si peu d'éléments. L'intérêt résidera également dans la comparaison des résultats pour l'ensemble du groupe et les écarts qui seront créés. Ceci devrait permettre de pointer le risque d'inégalité de traitement ainsi que la nécessité d'introduire des critères et d'en confier l'examen à une commission composée de plusieurs membres. Enfin, la comparaison avec les décisions prises par l'Office des Étrangers illustrera utilement la sévérité de la politique actuelle en la matière

3. Jeu de rôle

Il s'agit d'un jeu de rôle éprouvé permettant de confronter les différentes solutions dont disposent les personnes sans papiers, ainsi que les perspectives qui s'offrent à eux..

4. Textes choisis

Quelques textes relatifs à la question des sans papiers, éclairant la phrase « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». On retrouve aussi des témoignages repris du cahier pédagogique, des présentations des sans papiers. Tous ces éléments sont de bons points de départ pour aborder la situation des sans papiers en animation.

5. Extraits de décision de l'Office des Étrangers

Ces décisions sont bien évidemment rendues anonymes et les dates sont modifiées pour empêcher l'identification de leur destinataire. Elles permettent d'illustrer la sévérité excessive de l'administration dans ses décisions de rejet.

6. Liens internet vers quelques affiches et cartes relatives aux mouvements de population.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Jeu de Chaise : l'accueil des réfugiés dans le monde

Origine

Adaptation du jeu des chaises de ITECO (www.iteco.be), dont le but est de comprendre les déséquilibres démographiques, écologiques et économiques entre les continents.

Nombre de participants

Entre 12 et 35.

Durée de l'activité

de 15 à 30 minutes.

Matériel nécessaire

Une grande salle, autant de chaises que de participants, un ou deux tabourets et des affichettes reprenant les mots : « Europe et Amérique du nord », « Asie », « Afrique » et « Amérique latine »

Objectifs

Illustrer et comprendre la répartition dans le monde des personnes exilées (réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides et personnes déplacées). Permet d'introduire un débat sur la phrase « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde » ainsi que sa deuxième partie, souvent oubliée « ...mais on doit fidèlement en prendre sa part. »

Déroulement

1. Répartir les affichettes sur les murs (1 coin Europe et Amérique du nord, ou pays industrialisés, 1 coin Asie, 1 coin Afrique et un coin Amérique latine). Explication de la symbolique : le local est le monde, les chaises la richesse et les participants les personnes exilées.
2. Il demande aux participants de répartir les chaises en fonction de la richesse mondiale. Il corrige le résultat obtenu en fonction des tableaux fournis.
3. Il demande finalement aux participants de répartir les personnes exilées sur le monde. Là aussi il corrige le résultat obtenu.

Le résultat de ces trois temps permettra d'illustrer le fait que ce sont les pays les plus pauvres qui accueillent la majorité des personnes déplacées, et que les pays industrialisés, s'ils accueillent des réfugiés, n'en accueillent visiblement pas fidèlement leur part (en référence à la fameuse phrase...)



Outils pédagogiques
en complément du cahier
 « *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Nombre de participants		Europe + Amérique du Nord	Afrique	Asie	Amérique Latine
12 personnes	PNB	9 chaises	1 tabouret	3 chaises	1 tabouret
	Réfugiés	3 personnes	3 personnes	5 personnes	1 personne
13 personnes	PNB	9 chaises	1 tabouret	3 chaises	1 chaise
	Réfugiés	4 personnes	3 personnes	5 personnes.	1 personne
14 personnes	PNB	10 chaises	1 tabouret	3 chaises	1 chaise
	Réfugiés	4 personnes	4 personnes	5 personnes	1 personne.
15 personnes	PNB	11 chaises	1 tabouret	3 chaises	1 chaise
	Exilés	4 personnes	4 personnes	5 personnes	2 personnes
16 personnes	PNB	11 chaises	1 tabouret	4 chaises	1 chaise
	Exilés	4 personnes	4 personnes	6 personnes	2 personnes
17 personnes	PNB	12 chaises	1 tabouret	4 chaises	1 chaise
	Exilés	5 personnes	4 personnes	6 personnes	2 personnes
18 personnes	PNB	13 chaises	1 tabouret	4 chaises	1 chaise
	Exilés	5 personnes	5 personnes	6 personnes	2 personnes
19 personnes	PNB	14 chaises	1 tabouret	4 chaises	1 chaise
	Exilés	5 personnes	5 personnes	7 personnes	2 personnes
20 personnes	PNB	14 chaises	1 tabouret	5 chaises	1 chaise
	Exilés	6 personnes.	5 personnes.	7 personnes.	2 personnes.
21 personnes	PNB	15 chaises	1 tabouret	5 chaises	1 chaise
	Exilés	6 personnes	5 personnes	8 personnes	2 personnes
22 personnes	PNB	16 chaises	1 tabouret	5 chaises	1 chaise
	Exilés	6 personnes	6 personnes	8 personnes	2 personnes
23 personnes	PNB	17 chaises	1 tabouret	5 chaises	1 chaise
	Exilés	6 personnes	6 personnes	8 personnes	3 personnes
24 personnes	PNB	17 chaises	1 tabouret	6 chaises	1 chaise
	Exilés	6 personnes	6 personnes	9 personnes	3 personnes
25 personnes	PNB	18 chaises	1 tabouret	6 chaises	1 chaise
	Exilés	7 personnes	6 personnes	9 personnes	3 personnes
26 personnes	PNB	19 chaises	1 tabouret	6 chaises	1 chaise



Outils pédagogiques
en complément du cahier
 « *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Nombre de participants		Europe + Amérique du Nord	Afrique	Asie	Amérique Latine
	Exilés	7 personnes	7 personnes	9 personnes	3 personnes
27 personnes	PNB	19 chaises	1 tabouret	7 chaises	1 chaise
	Exilés	7 personnes	7 personnes	10 personnes	3 personnes
28 personnes	PNB	20 chaises	1 tabouret	7 chaises	1 chaise
	Exilés	8 personnes	7 personnes	10 personnes	3 personnes
29 personnes	PNB	21 chaises	1 tabouret	7 chaises	1 chaise
	Exilés	8 personnes	7 personnes	11 personnes	3 personnes
30 personnes	PNB	22 chaises.	1 tabouret	7 chaises.	1 chaise.
	Exilés	8 personnes	8 personnes.	11 personnes.	3 personnes
31 personnes	PNB	22 chaises	1 chaise	7 chaises	1 chaise
	Exilés	9 personnes	8 personnes	11 personnes	3 personnes
32 personnes	PNB	23 chaises	1 chaise	7 chaises	1 chaise
	Exilés	9 personnes	8 personnes	12 personnes	3 personnes
33 personnes	PNB	23 chaises	1 chaise	8 chaises	1 chaise
	Exilés	9 personnes	8 personnes	12 personnes	4 personnes
34 personnes	PNB	24 chaises	1 chaise	8 chaises	1 chaise
	Exilés	9 personnes	9 personnes	12 personnes	4 personnes
35 personnes	PNB	25 chaises	1 chaise	8 chaises	1 chaise
	Exilés	9 personnes	9 personnes	13 personnes	4 personnes



Dans la peau d'un fonctionnaire de l'Office des Étrangers : Qui sera régularisé ?

Origine

Production CIRE (Gérald Gaspart)

Nombre de participants

10 à infini

Durée

10 à 20 minutes, en fonction du nombre de participants.

Matériel

Tableau ou grande feuille et calculatrice. Autant d'exemplaires des questionnaires que de participants.

Pour l'animateur, la feuille n°3 avec les réponses effectives de l'Office des Étrangers et quelques explications.

Objectifs

Comprendre le caractère arbitraire et inégalitaire d'une politique de régularisations sans critère.

Comprendre l'intérêt de confier l'examen des demandes de régularisations à une commission.

Comprendre le caractère nécessairement subjectif de l'appréciation des attaches durables.

Déroulement

1. Distribuer et faire remplir les feuilles sur les situations. La dernière case permet d'indiquer de quelles informations le participant souhaite disposer pour prendre une décision.
2. Récolter les feuilles et sur un tableau ou une grande feuille indiquer les résultats et en déduire des pourcentages. Indiquer ensuite la décision de l'Office des Étrangers.

Formule de calcul pour les pourcentages :

$(\text{réponses}/\text{participants}) \times 100$.

Exemple, pour un groupe de 23 personnes :

Situation 1 : 9 oui contre 14 non.

$= (9/23) \times 100$ contre $(14/23) \times 100$

$= 39,13\%$ contre $60,87\%$



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Exploitation complémentaire

Les résultats pourront également montrer la sévérité de la politique de l'Office des Étrangers et être mis en regard des 90% de régularisations effectuées à l'église Saint-Boniface en mars 2006 (voir cahier p. 42). Vous pouvez également consulter les extraits des décisions de l'Office des Étrangers afin de vous faire une idée de la façon dont l'OE rejette les demandes de régularisation.

Les résultats permettent également de mettre en évidence une discrimination entre familles et isolés (voir situation 4 et situation 10).

Enfin, ils permettent également de voir que les propositions du FAM n'entraîneront pas spécialement plus de régularisations automatiques, mais qu'il sera principalement question de mettre en place une procédure respectueuse des droits de la défense.

Pour aller plus loin, le CIRÉ demande la participation des animateurs.

Les résultats chiffrés de ce jeu intéressent particulièrement le CIRÉ en ce qu'ils permettent d'avoir une photographie de l'opinion des participants sur la régularisation. Vous pouvez nous les envoyer en précisant le profil des participants à la formation qui ont utilisé cet outil.

Équateur

Couple avec 2 enfants dont un né en Belgique. Les enfants ont 3 et 7 ans. Ils vont à l'école, en 1ère maternelle et en 2ième primaire. Ils réussissent bien. En Belgique depuis 5 ans. La maman vend des bonnets au marché. Le papa travaille dans la rénovation d'appartement. Le tout de manière illégale. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de l'insertion socio-professionnelle.

Ghana.

40 ans. En Belgique depuis 9 ans. A étudié 5 années avec un permis de séjour en tant qu'étudiant. Les deux dernières années il a fait des remplacements dans l'enseignement secondaire inférieur. Les 4 années suivantes il est en séjour illégal. Il est diplômé pour être prof de math et de sciences. Demande de régularisation sur base de l'intégration, du diplôme et du travail effectué.

Arménie

Couple âgé : elle a 70 ans et lui 73 ans. En Belgique depuis 3 ans. Ils ont fait une procédure d'asile et ont été déboutés après 3 mois de procédure. Le mari souffre d'une maladie respiratoire qui l'empêche de se déplacer. Demande de régularisation sur base de la maladie de monsieur.

Russie

Homme seul. Il est arrivé il y a trois ans et demi en Belgique. Il a logé dans un centre d'accueil pendant 8 mois, puis a trouvé un logement et est aidé par le CPAS. Il vient de recevoir une réponse négative à sa demande d'asile introduite il y a trois ans et demi. Demande de régularisation sur base de la durée de procédure.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Colombie

Couple avec deux enfants. 4 ans de séjour en Belgique. Aucune procédure entamée. Décès d'un membre de sa famille en Colombie suite à climat violent. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la situation en Colombie.

Marocain

Arrivé en Belgique il y a 6 ans. A de la famille en Belgique : un oncle arrivé dans les années 60 et sa soeur qui s'est marié avec un belge il y a 10 ans. Elle a 3 enfants. Lui a d'abord habité chez eux. Après avoir trouvé un travail en noir au marché matinal, il vit dans un petit appartement. Il travaille tous les jours. Demande de régularisation sur base des liens familiaux et de l'intégration socio-professionnelle.

Sénégal

Il est arrivé en Belgique depuis 6 mois. Il cherche du travail. Demande de régularisation sur base humanitaire.

Angola

En Belgique depuis deux ans. Il a fait une demande d'asile qui a été rejetée en 6 mois. Diabétique grave, il a besoin d'insuline tous les jours. Il a fait une formation en informatique et a une promesse d'embauche. Les soins pour diabétiques existent en Angola, mais il ne sont pas financièrement accessibles. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la maladie.

Iran

Elle a 36 ans. Elle est en Belgique depuis 3 ans et demi. Elle ne supportait plus le manque de liberté qui existait en Iran. Elle n'a pas de menace particulière, mais n'est pas à l'abri non plus. Elle pense que l'état iranien sait qu'elle a fui et la punira si elle retourne. Elle a fait une demande d'asile qui a été rejetée parce qu'elle ne prouvait pas qu'elle avait une crainte personnalisée. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la situation en Iran.

Congo

Femme seule avec 2 enfants. Les enfants vont à l'école. Elle a logé dans un centre d'accueil pendant 4 mois. Puis elle a trouvé un logement et est aidée par le CPAS. Elle vient de recevoir une réponse négative définitive à sa demande d'asile introduite à son arrivée, il y a 3 ans et demi. Demande de régularisation sur base de la durée de procédure et de l'intégration.

Argentine

Elle est en Belgique depuis deux ans et demi. Elle n'a fait aucune procédure. Elle a eu un enfant avec un belge. L'enfant a la nationalité belge. Demande de régularisation sur base de l'intégration et en tant que parent d'enfant belge.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Algérie

Il a travaillé ici depuis 5 ans sans permis de séjour. Il a fait un peu de tout : horeca, construction, horticulture et n'a jamais de problème pour payer le loyer de son flat dans les marolles. Un patron du secteur de la construction souhaite l'engager et lui a fait une promesse d'embauche. Demande de régularisation sur base de l'intégration et socio-professionnelle et de la durée de séjour.

Albanie

Elle a fui l'Albanie pour offrir un avenir meilleur à ses enfants. Sa demande d'asile a été rejetée en 3 mois. Depuis elle vit en Belgique et fait des ménages pour gagner sa vie. Cela fait 5 ans maintenant. Ses 3 enfants vont à l'école. Elle espère qu'ils pourront faire l'université. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la durée de séjour.

Niger

Sa famille s'est cotisée pour l'envoyer en Europe. Il est arrivé il y a 3 ans. Il a fait une demande d'asile mais celle-ci a été rejetée. Il vend des pantalons, des briquets et des montres dans les cafés. Il essaye tous les mois d'envoyer de l'argent à sa famille au pays. Il partage une chambre avec 2 compatriotes. Lui peut y rester de 8 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. Demande de régularisation sur base de l'intégration et de la durée de séjour.

Mauritanie

Homme seul. Il est arrivé en Belgique il y a 4 ans et demi. Depuis il vit au petit château à Bruxelles. Sa demande d'asile a été rejetée après 3 mois. Il a introduit un recours au Conseil d'Etat. C'est pour ça qu'il a le droit de rester au Petit château. Le Conseil d'état ne lui a pas encore répondu alors il attend. Demande de régularisation sur base de la longueur de la procédure et de la durée de séjour.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Situation	Oui	Non	Je souhaite plus d'informations sur ...
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			



Outils pédagogiques
en complément du cahier
 « *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Situation	Décision Office dans la vraie vie	Décision du FAM s'il en avait le pouvoir
1.	NON : le travail illégal, le long séjour et la scolarisation des enfants ne sont pas des circonstances exceptionnelles.	Convocation à la Commission de Régularisation pour audition.
2.	NON : le séjour a été autorisé dans le cadre des études. Le travail également. Le séjour après les études est illégal. Tout travail effectué depuis serait illégal. Rien n'empêche de retourner au Ghana.	Convocation à la Commission de Régularisation pour audition.
3.	OUI ou NON selon l'appréciation qui est faite de la maladie grave (cas d'espèce : non)..	Décision sur base du rapport d'une commission médicale.
4.	NON : pour les isolés, il faut 4 ans de procédure pour être régularisé.	OUI : pas de discrimination entre personne seule et personne avec enfants.
5.	NON : un long séjour illégal n'ouvre aucun droit. La famille aurait dû introduire une demande d'asile dans les 8 jours de l'arrivée sur le territoire.	Convocation pour audition sur attaches durables.
6.	NON. Séjour illégal. Travail illégal. Pas de regroupement familial possible avec oncle ou soeur.	Convocation pour audition sur attaches durables.
7.	NON : pas d'intégration, travail illégal.	A priori non, mais convocation possible.
8.	NON : formation n'est pas circonstance exceptionnelle. OUI ou NON : si diabète est maladie grave (cas d'espèce : non)	Convocation.
9.	NON : procédure d'asile était négative. Le reste c'est du séjour illégal.	Convocation pour audition.
10.	OUI : 3 ans de procédure pour les familles avec enfants scolarisés = régularisation, il faut 4 ans pour les isolés.	Oui.
11.	OUI ou NON.	Oui
12.	NON : aucune circonstance exceptionnelle. Le fait de travailler illégalement n'est pas pris en compte.	Convocation pour audition.
13.	NON : demande d'asile rejetée rapidement. Le fait de vivre en Belgique depuis 5 ans n'est pas	Convocation pour audition.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Situation	Décision Office dans la vraie vie	Décision du FAM s'il en avait le pouvoir
	une circonstance exceptionnelle. La scolarisation des enfants n'est pas une circonstance exceptionnelle. ils peuvent continuer leurs études en Albanie.	
14.	NON.	Convocation pour audition.
15.	NON : le Conseil d'Etat ne compte pas dans le calcul de la durée de procédure.	Convocation pour audition.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Quelques éclaircissements sur les situations présentées :

Situation 1 : Cette situation est relative aux attaches durables et à l'insertion socio-professionnelle. L'Office des Étrangers a une politique très stricte sur cet aspect et cette famille n'a aucune chance d'obtenir une régularisation dans l'état actuel des choses.

Situation 2 : Cette situation révèle des attaches durables, et là aussi cette personne n'a aucune chance d'obtenir la régularisation alors même qu'elle a bénéficié de 5 ans de séjour légal et qu'elle a travaillé pendant deux ans. Notons également que cette personne dispose d'un diplôme pour un métier (prof) pour lequel il y a pénurie en Belgique.

Situation 3 : La décision sur la régularisation dépendra de l'appréciation que fera le médecin attaché à l'OE, appréciation qui portera sur l'existence de soins dans le pays d'origine ainsi que sur leur accessibilité. Les avis de ce médecin ont souvent été critiqués, notamment parce qu'il ne prend pas suffisamment en compte l'examen de l'accessibilité des soins dans le pays d'origine.

Situation 4 : cette situation illustre une discrimination dans l'appréciation de la longue procédure d'asile. Les isolés doivent être en procédure depuis 4 ans et les familles avec enfants scolarisés pendant 3 ans. Cette discrimination n'a pas de sens : la responsabilité de l'Etat belge de rendre une décision dans un délai raisonnable est la même, quelle que soit la situation familiale de la personne. Cette situation peut être mise en lien avec la situation 10, une famille avec le même délai de procédure qui dans ce cas est régularisée.

Situation 5 : Idem à situation 1, avec en plus une situation d'insécurité dans le pays d'origine.

Situation 6 : Cette personne, disposant de liens familiaux nombreux en Belgique, intégrée sur le plan socio-professionnel n'a, à l'heure actuelle, aucune chance de voir sa situation régularisée.

Situation 7

Situation 8 : Idem à situation 3 sur les circonstances médicales, et en plus l'intégration socio-professionnelle n'est pas prise en compte.

Situation 9 : Il s'agit ici d'une personne que l'Etat belge ne saura pas renvoyer et qui est originaire d'un pays violant manifestement les Droits de l'homme. A défaut d'une personnalisation de ce risque, elle ne pourra pas être protégée sur base de l'asile. Qui plus est les attaches durables qu'elle a nouées avec la société belge ne sont pas valables.

Situation 10 : voir situation 4

Situation 11 : En principe cette personne devrait être régularisée par l'Office des Étrangers. Néanmoins, en pratique, on constate que de plus en plus souvent, il demande à la personne de rentrer dans son pays d'origine afin d'y faire une demande de séjour, contribuant ainsi à séparer des familles et contraignant à des démarches administratives lourdes et vexatoires.

Situation 12 : L'intégration socio-professionnelle et les attaches durables ne sont pas prises en compte par l'Office des Étrangers. Cette personne, qu'elle ait 5, 10 ou 15 ans de séjour en Belgique n'a aucune chance d'être régularisée.

Situation 13 : Idem situation 1, et en plus même une promesse d'embauche n'est pas une raison pour être régularisé.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Situation 14 : Idem situation 1

Situation 15 : À mettre en relation avec les situations 4 et 10. Cette personne est en procédure depuis 4 ans et demi, ce qui correspond au critère de régularisation longue procédure, mais le gros de la procédure s'est passée devant le conseil d'état ce qui ne compte pas pour le calcul de la longue procédure. Alors qu'il est accueilli dans un centre d'accueil officiel depuis plus de 4 ans, il n' aucune chance d'obtenir une régularisation. Le Conseil a estimé à 15 ans la durée nécessaire pour résorber son arriéré !



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Extraits de texte pour alimenter la réflexion

« Pour la régularisation des sans-papiers »

Carte blanche collective, Le Soir, 16/6/06

CITOYENS CONNUS ET MOINS CONNUS, AVEC ET SANS PAPIERS !

Non, Michel Rocard n'a pas dit : « La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». Oui, Michel Rocard a dit : « La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part ». C'est avec cette phrase tronquée et mutilée, qui a servi à justifier bien des politiques restrictives, frileuses et sans imagination, que nous vivons tous, ministres de l'Intérieur comme sans papiers, depuis 1989. Cette phrase trahie nous fait mal depuis dix-sept ans.

Aujourd'hui qu'une partie de cette misère du monde est hébergée dans des églises, des lieux de culte ou des maisons de la laïcité à Saint-Gilles, à Glain ou Schaerbeek, nous avons décidé, nous aussi, de sortir de l'ombre et de nous engager dans le combat pour la régularisation des sans papiers. Le moment est venu de mêler nos voix à celles qui, au Parlement, débattent en ce moment, de projets de lois visant à réformer le droit des étrangers. Nous nous étonnons, en effet, que dans tous ces textes que l'on y discute, il n'y ait pas une phrase, pas un mot, pas un article, qui concerne le sort de ces sans papiers que, depuis quelques mois, nous commençons, comme vous sans doute, à bien connaître. De plus, nous craignons que le débat, bien mal fagoté et déjà mal parti, risque bien de s'éteindre bientôt devant les feux de l'été. Ceci pour vous dire le sentiment d'urgence qui nous anime.

Tout se passe, en effet, comme si, une fois le débat parlementaire terminé et les propositions de lois entérinées, les sans papiers qui ont pourtant pris le risque de sortir de la clandestinité étaient destinés à y retourner, à s'y enterrer, à s'y dissoudre. Ce courage qu'ils ont eu de se montrer au grand jour, nous le saluons. A lui seul, si nous osons, il vaut reconnaissance. Il n'est pas si banal, en effet, que dans nos sociétés inquiètes, des gens nous disent qu'ils n'ont pas peur. Nous prenons cela pour une bonne nouvelle.

Pourtant, l'arsenal législatif dont se barde aujourd'hui le gouvernement ne les concerne pas. Il les oublie. Il ne les prend pas en compte. Les sans papiers sont, en Belgique, des non personnes. Même pas des numéros. Les sans papiers, chez nous, ne sont rien. Ils sont les fantômes de notre démocratie.

Des propositions raisonnables sont pourtant sur la table. Elles ont été formulées par des associations, des ONG, des partis politiques ou par les sans papiers eux-mêmes. Elles visent à une régularisation harmonieuse et respectueuse de toutes les parties, une régularisation qui se base sur des critères connus de tous et examinés par une commission indépendante. A cela, le gouvernement ne répond pas. On ne peut pourtant pas, lorsque l'on est aux affaires, se taire et ne pas entendre en même temps. Il ne sert à rien de refuser plus longtemps le débat. Il faut donc rassurer notre gouvernement et lui dire que, nous non plus, nous ne pensons pas que l'on puisse



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



accueillir toute la misère du monde mais que nous sommes convaincus, par contre, que nous devons savoir en prendre fidèlement notre part. Parce que nous sommes tout aussi certains qu'à la misère du monde, il nous faut préférer les richesses, les talents, les compétences et, bien souvent, les solidarités dont font montre les sans papiers, ce que soulignait, voilà quelques jours seulement le Secrétaire général des Nations-unies, Kofi Annan, insistant sur le rôle majeur de ces migrants tant pour le développement de leur pays d'origine que de leur pays d'accueil.

Sachant tout cela, nous ne pouvons pas accepter que nos gouvernants relèguent, comme ils sont en passe de le faire, cette question aux oubliettes. Nous n'acceptons pas que, sans autre forme de procès, il condamne les personnes sans papiers à continuer à vivre cachées, à la marge de la société, dans la peur constante de l'arrestation et de l'expulsion, dans une situation précaire les mettant à la merci de toutes sortes de personnes prêtes à profiter de ces faiblesses. Nous ne pouvons pas accepter que des personnes qui vivent parmi nous depuis de nombreuses années, qui participent à la société belge et qui y ont tissé tous leurs liens puissent être expulsées du jour au lendemain.

C'est pour tout cela que nous nous mobiliserons dans la rue samedi 17 juin à Bruxelles, gare du Midi, lors de la manifestation pour la régularisation. C'est pour cette raison également que nous lançons cet appel à tous les citoyens de Belgique à venir grossir les rangs de cette manifestation.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



« **Toute la misère du monde...** »

« On ne peut accueillir toute la misère du monde. » Dans le dictionnaire des idées reçues, cette maxime figurerait sûrement au « best of » des lieux communs. Or cette phrase est un bâton merdeux : on ne sait par quel bout la prendre.

À la première écoute, cette phrase sonne à nos oreilles comme une évidence. Ecoutez-la mieux : ce sophisme dévoilera vite son imposture. Car qui pourrait bien accueillir la misère du monde, si ce n'est le monde lui-même ? La Belgique ne fait-elle déjà plus partie du monde ? Ou faudrait-il expédier la misère terrienne sur la planète Mars ?

Si cette première pirouette amuse l'esprit, elle ne convaincra pas nécessairement le lecteur. Renversons donc cette phrase sur le dos, ouvrons-lui le ventre, et examinons de plus près ces quelques mots qui, mis bout à bout, engendrent tellement d'ambiguïtés.

« Monde », en fin de phrase, semble bien à sa place. D'emblée, le mot globalise. Il rappelle incidemment notre commune humanité. Il signale que nous vivons sur la même planète. Il dit que le hasard seul nous a fait naître au cœur d'une forêt tropicale, au milieu d'un désert ou au bord d'un champ de betteraves. Quels droits particuliers cet accident géographique pourrait-il légitimement nous donner ? Pourquoi d'autres, victimes ailleurs d'une malédiction locale, seraient-ils condamnés à la subir sans pouvoir la fuir ? Une célèbre Déclaration n'affirme-t-elle pas, ingénument, dans son article premier, que « les hommes naissent libres et égaux en droit » ? Quel serait le contenu d'une « liberté » qui nous obligerait à souffrir et à mourir là où le sort seul nous précipita ? Et que signifierait le mot « égalité », s'il figeait les uns dans une perpétuelle misère et les autres dans une redondante opulence ?

Or l'incroyable développement des techniques de communication et de transport a aujourd'hui fait, du plus lointain des hommes, notre plus proche voisin. Que nous le voulions ou non, il nous faudra apprendre à vivre avec lui.

Le mot le plus obscène

En disant cela, je ne nie pas pour autant la réalité historique des civilisations et des Etats. Je dis que, dans le respect des premières, il nous faut démocratiquement construire les seconds avec les hommes et les femmes qui y vivent. Tous les hommes, toutes les femmes. Nous ne bâtissons pas la démocratie en Europe comme une forteresse assiégée sur une île déserte, en rejetant à la mer les damnés de la Terre qui veulent y vivre et y travailler avec nous.

En ce sens, « accueillir » est sans doute dans notre phrase le mot le plus obscène, le plus hypocrite, le plus hors de propos. Quel sens de l'accueil, vraiment ! Priver de liberté des hommes, des femmes et des enfants dont le seul crime est d'être nés ailleurs ! Construire spécialement pour eux des « centres fermés », c'est-à-dire des camps de prisonniers ! Les couper totalement de la population belge - pour leur reprocher ensuite de n'avoir « pas su s'intégrer » ! Fixer des quotas d'expulsion, et prétendre renvoyer 15.000 personnes par an scotchées au siège d'un charter ! Bonjour l'accueil !

Le mot « misère », lui, semble aller de soi. Il n'en est pas moins ambigu. Car si c'est bien la misère



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



(guerre civile, dictature, famine ou « simple » pauvreté) qui pousse les gens à quitter leur pays, ce n'est pas la misère qui débarque à Zaventem ou à la gare du Midi. C'est un homme ou une femme avec son énergie, ses projets, sa jeunesse, ses économies parfois, sa force de travail souvent, son envie de vivre toujours. Avec sa culture et une partie de la mémoire du monde - ses parfums, ses rythmes, ses couleurs. C'est grâce à eux tous qu'il y a chez nous des dizaines de restos, de snacks et de commerces espagnols, grecs, italiens, marocains, chiliens, indiens, pakistanais, polonais, turcs... Grâce à eux que les musiciens qui nous font danser sont souvent blacks, italos, latinos, beurs, californiens... Grâce à eux que les maisons sont construites, que les ménages sont faits, que les enfants sont gardés... Grâce à eux que mes ami(e)s sont parfois catalans, tunisiens, suisses, congolais, étasuniens, québécois, juifs polonais...

C'est toute cette richesse-là que nous pouvons accueillir. Celle qui nous fait voyager sur place. Celle qui fait de nous les vecteurs d'une culture universelle qui pourra indéfiniment croître en chacun de nous sans jamais en priver personne. Qui ne nous parle ici que de « misère » ?

Toutes les frites du monde ?

Il y a un mot dont nous n'avons pas encore parlé : « toute ». C'est la clef de l'imposture. Car qui pourrait porter sur ses épaules toute la misère, toute la richesse ou même toutes les frites du monde ? Avouez que ça vous fatigue rien que d'y penser !

Alors qu'une partie de la misère du monde - surtout si c'est aussi une partie de sa richesse -, cela devient tout de suite plus facile à accepter, non ?

Les candidats réfugiés sont aujourd'hui entre 10.000 et 20.000 par an en Belgique. Soit, proportionnellement, entre 0,1% et 0,2% de la population belge. Imaginez une grande salle où vivraient et travailleraient un millier de personnes. Tous les ans, une ou deux personnes supplémentaires pousseraient la porte et se mêleraient aux mille autres. La vie de la cité s'en trouverait-elle bouleversée ? Les gens seraient-ils vraiment plus riches, plus heureux, plus travailleurs, plus libres... s'ils laissaient enfermer ces nouveaux venus dans un camp de prisonniers ? Ou est-ce une partie de leur propre humanité qu'ils auraient ainsi mise sous clé ?

Je laisserai le mot de la fin à Alexandre Von Sivers, le plus syldave des comédiens belges qui, après une naissance en Europe centrale, a vécu ses premiers mois en Belgique comme « bébé sans papiers ». Dans une vidéo de soutien aux demandes de régularisation, il disait en substance : « Je ne comprends pas grand-chose aux Etats et aux frontières. Je sais seulement que la Terre est ronde et que, contrairement aux arbres, qui ont des racines, les hommes ont des pieds pour marcher. »

Claude Semal <http://www.claudesemal.com/>

Chronique parue dans "Imagine/Demain le monde" - Juillet 2006



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Extrait de « Ces gens qui arrivent »

Et puis il y avait ce monsieur qui disait on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Et puis maintenant on le dit souvent et pas pour rire parce que cette phrase elle se présente comme une vérité, une certitude, un truc sérieux. Maintenant donc c'est l'argument qu'on utilise pour dire qu'on vit quand même toujours à l'âge des barbelés et que si on a fabriqué des barbelés il faut bien qu'ils servent à quelque chose. Donc voilà : il y a des gens qui arrivent dans notre aéroport. Sans doute ils viennent ici faire leurs achats et prendre quelques vacances. La Belgique c'est exotique et là d'où ils viennent c'est un peu trop monotone. Et puis on dit d'eux : eux c'est la misère du monde et comme chacun le sait la misère c'est dangereux et ça risque de déséquilibrer tout l'équilibre équilibré de notre pays.

Faisons un peu de philosophie. Il y a des gens qui arrivent. On pourrait dire c'est des hommes avec des joies et des tristesses, avec une histoire et des expériences et des images plein la tête. Voilà des hommes et c'est gai de rencontrer des hommes, puisque c'est comme ça qu'on en apprend un peu plus sur nous et sur d'autres et sur l'humanité qui resterait, sans ces rencontres, quelque chose de fort abstrait. On pourrait dire ça mais on ne le dit pas dans cette formule philosophique. C'est donc autre chose. Si ces gens qui arrivent ne sont pas des hommes, peut-être sont-ils de la manière inerte ? Ils seraient donc des objets ces gens-là. Des choses, de la matière, comme l'avion avec lequel ils sont venus. ces autres seraient donc des choses qu'on ne devrait pas respecter puisque les choses elle n'ont pas d'âme ni d'émotions. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on peut se permettre de les parquer et de les stocker et de les ranger dans des bâtiments un peu trop gris et pas trop aérés. Des objets, ça bouge pas beaucoup, ça parle rarement. En économie on dirait que ce sont des biens et des biens c'est fait pour être consommés, détruits, réduits, anéantis. Mais on ne dit pas cela exactement dans les mots célèbres. Et c'est important de savoir exactement ce que cette formule veut dire. Continuons...

Enquêtons, trouvons le discours du discours, l'affirmation de l'affirmation : qu'est-ce qu'on dit, qu'est-ce qu'on veut quand on dit : on ne peut pas accueillir toute la misère du monde ? On pourrait dire alors comme des philosophes très compliqués de notre siècle : ni sujet ni objet mais un mixte, un entre-deux, un quelqu'un chose en quelque sorte. Entre le même et l'autre. L'autre il faut bien qu'il soit le même, qu'il soit commun, humain, identique et identifiable, qu'il soit lumière avant d'être altérité, mystère, différence, nuit. Entre la lune de minuit et le soleil de midi, dans l'entre-deux, au milieu, à la frontière, une sorte de lumière -un éclair, sur une surface noire, la nuit. C'est très poétique tout ça mais ça n'est pas encore ça que dit la poétique formule.

Elle dit ces gens-là qui arrivent à l'aéroport tout beau de Zaventem c'est la misère. Alors la misère, c'est quoi ? C'est quelque-chose qui fait peur, qui suscite certainement un effroi, un recul, une fermeture de porte et de fenêtre et de douane et de frontière. La misère c'est comme une maladie, une déchéance, un manque d'être, un sous-être, un sous l'être, un machin contagieux. Elle est le diable, le vent, le mauvais vent qui apporte avec lui des malheurs, de la mort, des catastrophes, des enfers, des cimetières, des fantômes. Dans notre économie très humaniste il y a des hommes qui ne sont des hommes que parce qu'ils consomment. Et puis quand ils ont fini de consommer, après leur digestion, ils jettent les déchets de la nourriture et de tout à la poubelle. Et cette misère qui est ni homme ni bête ni chose c'est ce qu'il reste dans nos poubelles. C'est le reste, le déchet, la pourriture. Parce que ça pourrit si on les enferme trop longtemps sans les



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



brûler. Pour ça au moins heureusement qu'on a ceux qui pensent à l'air pur et qui aiment la nature et nos petits nez. La phrase elle dit donc que ces hommes c'est le rebut et la poubelle de l'humanité et que cette encombrante misère, cette embêtante pauvreté, ce gros tas d'ennuis, c'est lourd, c'est très lourd et c'est triste que des choses aussi pesantes existent et surtout débarquent chez nous. Le déchet et la misère et la poubelle c'est tout à la fin du cycle économique. Tout à la fin du circuit, tout en bas, très loin. Il faut même des masques et des gants et des vaccins pour aller là-bas.

S'il y a le haut et le bas, les hommes et ceux qui ne le sont pas, le début du cycle économique avec ses bonnes, belles et variées choses et la fin du cycle avec les sachets poubelles et tout ces trucs-là que je viens de dire, pourquoi on dit dans les mêmes moments et dans les mêmes pays, dans le même temps et le même espace : démocratie et égalité et liberté et fraternité. ces mots si beaux qu'on entend tous les jours et que je suppose que tout le monde connaît ? Pourquoi on dit que vive la démocratie abstraite alors qu'on la tue dans cette phrase concrète et qu'on lui prépare une belle tombe quand on aura fini de la finir ? Quelle laideur cette phrase qui dit que ces hommes c'est rien du tout sinon mille problèmes. Quelle triste polie formule pour parler de ces gens-là qui nous apportent des couleurs, des paysages, des parfums et des curiosités, des bouts d'histoire, des coutumes, des déserts et des forêts et des villes, du froid du chaud, de la musique et des chants, des éléphants roses et des choses un peu inconnues, de la tristesse et de la douceur et des sourires, des morceaux de vie, de monde. De la poésie.

Frédéric Kupper

Philosophe et économiste.



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



Extraits de décisions négatives de l'Office des Étrangers

« Le requérant a été autorisé au séjour dans le cadre de sa demande d'asile introduite le X/07/1999 et clôturée négativement en date du X/07/2003. Le recours au Conseil d'État n'étant pas suspensif il n'ouvre pas de droit au séjour. Dès lors, depuis le X/07/2003, l'intéressé réside illégalement sur le territoire.

Le requérant invoque comme circonstance exceptionnelle que le délai de traitement de sa demande d'asile est déraisonnable. Or, notons que l'écoulement d'un délai, même déraisonnable, ne saurait avoir pour effet de considérer un droit au séjour (...)

Concernant l'intégration de l'intéressé, illustré par une promesse d'embauche, le fait d'avoir suivi avec succès des cours de français et d'informatique et de suivre actuellement une formation en entrepreneur de peinture, accompagné d'attestation et de témoignages, cet argument ne peut constituer une circonstance exceptionnelle.

Concernant l'affirmation qu'il n'existe pas d'ambassade de Belgique en Moldavie de sorte que l'intéressé ne pourrait introduire une demande d'autorisation de séjour, signalons au demandeur que les autorisations requises sont à lever à Bucarest en Roumanie.

Quant à la déclaration ministérielle à laquelle l'intéressé fait référence, elle n'a pas le caractère d'une norme de droit, même si elle peut induire en erreur les citoyens quant à sa véritable nature dès lors qu'il lui est réservé une certaine publicité destinée à la faire connaître. »

« L'intéressé évoque ensuite le fait qu'il s'intègre parfaitement, qu'il vit en Belgique depuis bientôt 6 ans, y a développé des attaches durables et a suivi des cours d'informatique. La longueur du séjour et son intégration ne constituent pas des circonstances exceptionnelles.

L'intéressé invoque un contrat d'engagement de 10 concerts à donner entre 2002 et 2007 et l'introduction par un employeur d'une demande d'autorisation d'occuper un travailleur. Ces éléments ne constituent pas une circonstance exceptionnelle. »

« L'intéressée invoque, en outre, comme circonstance exceptionnelle une promesse d'embauche. Or cet élément ne saurait constituer une circonstance exceptionnelle étant donné que l'intéressée ne remplit pas les conditions nécessaires pour l'obtention d'un permis de travail.

Enfin, concernant la scolarité des enfants, notons que le changement de système éducatif et de la langue d'enseignement est l'effet d'un risque que la requérante a pris en s'installant en Belgique alors qu'elle savait n'y être admise au séjour qu'à titre précaire, contre lequel elle pouvait prémunir ses enfants en leur enseignant leur langue maternelle, et ne constitue pas une circonstance exceptionnelle. »

« Rappelons que la longueur de traitement de la procédure d'asile et l'écoulement d'un délai, même déraisonnable dans le traitement d'un dossier n'a pas pour effet d'entraîner un quelconque droit au séjour et encore moins de justifier une régularisation. »



Outils pédagogiques
en complément du cahier
« *Donnons un visage aux sans-papiers* »



À l'attention des animateurs.

Ces extraits permettent de mettre en évidence la sévérité de la politique de régularisation en Belgique. Ainsi, ne sont pas des arguments permettant d'être régularisés :

- l'intégration,
- l'apprentissage du français ou de néerlandais,
- le fait de suivre ou d'avoir suivi une formation,
- une promesse d'embauche avec demande de permis par l'employeur,
- le fait d'avoir travaillé,
- témoignages de sympathie,
- la scolarisation des enfants,
- le fait que les enfants ne parlent pas la langue du pays de destination,
- la durée de séjour.
- etc

Ces extraits forment un bon complément au jeu « à vous de décider « qui sera régularisé. »